



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE COUBRON

Décision n°: 012-22

Objet : **Reconduction du contrat n° 00113149 avec la société NEXECUR Protection portant sur la télésurveillance des locaux de la Police Municipale Place de Verdun à Coubron.**

Le Maire de Coubron, Conseiller Régional d'Ile-de-France,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n° 20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire,

Vu la nécessité de poursuivre le contrat de télésurveillance dans les locaux de la Police Municipale Place de Verdun à Coubron,

Vu la proposition initiale de contrat, présentée par la société CT CAM devenue NEXECUR demeurant 13 rue de Belle-Ile à COULAINES (72190), concernant la télésurveillance pour une redevance mensuelle H.T. de 31 € (trente et un euros HT),

Considérant que ce présent contrat est à renouveler pour une durée d'un an par tacite reconduction à compter du 1^{er} mars 2022,

Pour ces motifs :

DECIDE

De reconduire le contrat de télésurveillance pour les locaux de la Police Municipale situés Place de Verdun à Coubron avec la société NEXECUR Protection demeurant 13 rue de Belle-Ile à COULAINES (72190), pour un montant annuel de 372 € H.T. (trois cent soixante-douze euros hors taxes),

Dit que le contrat est renouvelé pour une durée d'un an par tacite reconduction à compter du 1^{er} mars 2022.

Précise que la dépense sera inscrite au budget communal de l'exercice.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donné acte.

Un extrait en sera affiché sur les panneaux administratifs en mairie et publié au registre des décisions municipales.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Principal du Service de Gestion Comptable du Raincy et à la société NEXECUR Protection.

Fait à Coubron, le 7 février 2022.



Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Vice-Président de l'EPT GPGE

Ludovic TORO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20220207-012-22-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2022

Affichage : 07/02/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

